

COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE NERS
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS de Ners, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice PUPET, Président.

PRESENTS : Patrice PUPET, Anne GESSELLE, Christine BASSO, Isabelle ARCIDIACO, Jacky VIALLET, Stéphanie BOUGEARD, Martine FRANKEL.

ABSENTS EXCUSES : Christine MARTINEZ, COULET Grégoire, Alain APARISI.

ABSENTS : Monique GRAS.

QUORUM : 7 présents, 9 votants.

Monsieur COULET Grégoire a donné procuration à Madame GESSELLE Anne.
Madame MARTINEZ Christine a donné procuration à Monsieur VIALLET Jacky.

Madame FRANKEL Martine est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18h10 suivant ordre du jour.

Monsieur PUPET Patrice, Président, ouvre la séance. Il lit le compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé par les membres présents.

I – FINANCES : approbation du compte de gestion 2023 dressé par le comptable – DCCAS20240401

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil d'Administration du CCAS déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2023 visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

II – FINANCES : approbation du compte administratif 2023 dressé par l'ordonnateur – DCCAS20240402

Monsieur Jacky VIALLET, membre élu, prend la présidence de la réunion pour le vote du compte administratif 2023 dressé par Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS.

Hors de la présence de Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS, **le conseil d'administration**, réuni, sous la présidence de Monsieur Jacky VIALLET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité**,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	5 618.97	0.00	5 618.97
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	2 122.40	1 486.00	2 122.40	1 486.00
TOTAUX	0.00	0.00	2 122.40	7 104.97	7 157.72	7 104.97
Résultats de clôture	0.00	0.00	0.00	4 982.57	0.00	4 982.57
Restes à réaliser	0.00	0.00			0.00	
TOTAUX CUMULES	0.00	0.00	2 122.40	7 104.97	2 122.40	7 104.97
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	0.00	0.00	4 982.57	0.00	4 982.57

- Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

III – FINANCES : constatation et affectation du résultat de l'exercice 2023 – DCCAS20240403

Le conseil d'administration, à l'unanimité,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023
- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DU RESULTAT
Investissement	0.00 €		0.00 €	0.00 €
Fonctionnement	5 618.97 €	0.00 €	- 636.40 €	4 982.57 €

- Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

- **décide d'affecter le résultat comme suit :**

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	4 982.57 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 € 4 982.57 €
Total affecté au c/1068 :	0.00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter	0.00 €

IV – FINANCES : vote du budget primitif 2024 – DCCAS20240404

Monsieur Patrice PUPET, Président du CCAS de Ners, présente le budget primitif 2024 dont les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 9 812.57 euros.

Après délibération, le Conseil d'Administration du CCAS vote à l'unanimité le budget 2024 ainsi présenté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30. Le président propose de passer aux questions orales.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- Néant.

La séance est levée à 18h30.

Vu Le président,
Patrice PUPET

Vu Le secrétaire de séance,
Martine FRANKEL



Le Président

M. Frankel